

VIOL

Le nouveau manifeste des 343



Réalisé par :

ANDREA RAWLINS-GASTON

01 40 45 49 06

arawlins@capatv.com

Journaliste :

CLÉMENTINE ARNAUD

01 40 45 47 16

carnaud@capatv.com

CONTEXTE

16 % des femmes françaises ont subi un viol ou une tentative de viol dont 59 % alors qu'elles étaient mineures.

Contrairement aux idées reçues, 80 % des viols sont perpétrés par une personne déjà connue par la victime (ami, collègue, supérieur hiérarchique, membre de la famille...).

Selon l'observatoire national de la délinquance, le viol donne lieu à moins de 10 % de plaintes, 3 % de poursuites judiciaires et à peine 1 et 2 % de condamnations.

Ce constat est catastrophique pour un pays qui n'est ni en guerre ni en mal de structures médicales, policières ou judiciaires.

D'autant plus que des études mettent en lumière les conséquences dramatiques du viol sur la santé physique et mentale des victimes, comme la mort précoce, le suicide, les addictions, les troubles psychiatriques ou les problèmes cardio-vasculaires.

Pourtant, régulièrement, des « affaires » comme *l'affaire Polanski* ou *l'affaire DSK* continuent à véhiculer l'idée insupportable que les femmes violées seraient tout ou en partie responsables de leur sort, toujours un peu consentantes, provocatrices.

L'INTENTION

Muriel Salmons, psychiatre, spécialiste de la violence faite aux femmes, dit :

« Personne ne veut voir la gravité du viol. La société véhicule l'idée que c'est une faute morale d'être victime : une personne bien se protège.

Même quand il est démontré qu'il y a eu des violences, il arrive que la justice conclue à un rapport consenti. »

Ces victimes transformées en coupables m'en rappellent d'autres, devenues célèbres par leur courage.

Là, encore il s'agissait de femmes.

C'était dans les années 1970.

Elles n'étaient pas victimes directement des hommes mais de la loi des hommes qui les condamnaient à prendre le risque d'avorter clandestinement.

Là aussi, on les soupçonnait d'être les premières responsables de leur sort.

Alors, elles ont brisé le silence en publiant un **Manifeste** qui a fait date, celui des **343**.

Il commençait par ces mots.

« Un million de femmes se font avorter chaque année en France... On fait le silence sur ces millions de femmes... Je déclare que je suis l'une d'elles... Je déclare avoir avorté... »

Et terminait après une longue liste de signataires par cette phrase.

« Cette liste de signatures est un premier acte de révolte. Pour la première fois des femmes ont décidé de lever l'interdit qui pèse sur leur ventre. »

Aujourd'hui, il suffit de changer un mot pour dénoncer une autre hypocrisie.

« Cent mille femmes se font violer chaque année en France... On fait le silence sur ces milliers de femmes... Je déclare que je suis l'une d'elles... Je déclare avoir été violée... Cette liste de signatures est un premier acte de révolte. Pour la première fois, des femmes ont décidé de lever l'interdit qui pèse sur leur ventre. »

C'est l'intention de ce film.

Être à l'origine du **nouveau manifeste des 343**.

Donner la parole à des femmes célèbres ou anonymes qui vont rompre le silence et nous parler de leur viol.

Non pas pour nous en expliquer les détails, mais pour nous dire quel impact il a eu sur leur existence, quelles traces il a laissé dans leur vie privée et professionnelle, dans leur œuvre, dans leurs rapports avec les autres.

Grâce à elles, ce film et ce manifeste mettront aussi **fin aux idées reçues.**

- Les femmes ne sont pas responsables de leur viol.
- Un viol n'est pas un fait-divers, mais un acte affreusement banal et massif.
- Le viol n'est pas généralement le fait d'un détraqué sexuel. L'agresseur est le plus souvent une connaissance, un ami, un membre de la famille, un supérieur hiérarchique.

**Ce manifeste et ce film sont un combat, un pari aussi.
Faisons-le ensemble.**

PLUS QU'UN FILM, UN EVENEMENT

Des femmes de l'ombre, mais aussi des personnalités.

Ce film veut clairement s'inscrire dans la suite de *l'affaire DSK*, de l'émotion qu'elle a suscitée et faire date comme le **manifeste des 343** a fait date.

Il veut faire parler les femmes de chambre, les mères de famille, les étudiantes mais aussi les avocates, les écrivaines, les chefs d'entreprises, les actrices, les femmes politiques pour montrer que le viol n'épargne aucun milieu.

C'est d'ailleurs le défi majeur de ce film : comme lors du manifeste de 1971, faire aussi parler des femmes publiques.

Elles sont quelques-unes à avoir déjà parlé publiquement.

Clémentine Autain, Virginie Despentes, Claudia Cardinale, Isabelle Demongeot (tennis-woman, abusée par son entraîneur), Christine Angot, Jane Manson, Cynthia Sardou (ex-journaliste à I.TV et fille de Michel Sardou),...

Au fil des mois, des signatures, des témoignages, peut-être que d'autres personnalités accepteront à leur tour de parler publiquement de leur viol pour la première fois.

En attendant, ce film, cet événement, nous en avons parlé à **Clémentine Autain**, 38 ans, militante depuis près de quinze ans pour l'unité et le mélange des cultures politiques de la gauche radicale, féministe engagée, co-dirigeante du mensuel *Regards*, chroniqueuse à France Culture et auteure de plusieurs ouvrages.

Il y a quelques années, elle a parlé publiquement de son viol. Elle avait 22 ans, se rendait à la fac. Son agresseur l'a entraînée dans un sous-bois, couteau sous la gorge. Elle a cru qu'après le viol, il la tuerait.

Aujourd'hui, Clémentine Autain est en vie. Vraiment en vie, pas en survie. Mariée, mère de deux enfants, Clémentine Autain est une femme de caractère, de conviction, de passions, ancrée dans la vie.

Il y a peu, avec *l'affaire Strauss-Kahn*, son viol, elle a décidé d'en faire un livre. Une annonce publique qui est avant tout un acte politique.

Comme le clament les associations « Osez le féminisme », « Mix-Cité » et le « Collectif Féministe Contre le Viol » : La honte doit changer de camp. Il faut que ces millions de femmes victimes de viol, relèvent la tête. Que ces viols (1 toutes les 7 minutes en France) nous rappellent le poids du sexisme, nous rappellent, qu'en 2012 encore, le «non» d'une femme ne vaut manifestement toujours pas grand chose.

« Le dire publiquement, c'est briser le silence qui est le meilleur allié des violeurs... Le viol est un fait banal massif. Dire haut et fort ce que nous avons vécu, n'est-ce-pas l'une des conditions sine qua non pour en finir avec le viol ? ».

Pour ce film, cet événement, Clémentine Autain a accepté d'être notre figure de proue, notre marraine. Peut-être qu'ainsi d'autres femmes accepteront à leur tour, de parler.

« Pour que nous puissions en parler, il faut que la société soit prête à entendre. Or, une femme peut raconter lors d'un dîner entre amis qu'elle a été cambriolée, victime d'un attentat ou qu'elle a perdu un proche : ce sont des traumatismes dont le récit semble naturel, légitime. Avec le viol, silence radio. On touche à la sexualité et la suspicion n'est jamais loin. Le viol est le seul crime dans lequel la victime se sent coupable, honteuse. »... « Il m'a fallu du temps pour trouver la force de transformer ce morceau de vie en combat à visage découvert. Mes convictions m'ont permis de bousculer les codes et la bienséance. Avec une idée en tête, comme le disait si bien Albert Camus : « Je me révolte, donc nous sommes. »

UN PARTENARIAT AVEC LE NOUVEL OBSERVATEUR

Pour faire date, une date historique nous l'espérons, conjointement à la diffusion du film, **un manifeste signé par 343 victimes de viol** sera publié dans *le Nouvel Observateur*, l'hebdomadaire qui avait permis l'existence du premier manifeste en 1971.

LE DOCUMENTAIRE

Pour éviter de survoler les témoignages, les 343 signataires ne seront pas toutes interviewées dans le film à proprement parlé. En revanche, pour garder l'idée de masse, elles y figureront au générique et en photo tout au long du documentaire. Evidemment, elles apparaîtront aussi dans **Le Nouvel Observateur**.

Pour faire masse, il sera nécessaire de réaliser une photo de groupe.

Une photo de ces 343 femmes.

Cette photo accompagnera le *manifeste* dans l'hebdomadaire et présentera aussi ces femmes dans le film.

Pour le film, nous imaginons retenir 8 femmes sur les 343 qui signeront la pétition.

Pour valoriser leur parole, priorité à l'interview dans sa forme la plus pure et la plus intime, mais là aussi, à la photo.

Des photos personnelles. Des supports visuels qui permettront à ces femmes de revenir sur leur vie telle qu'elle l'avait imaginée avant le viol. Parce que derrière chaque viol, il y a la destruction des rêves de petite fille. Des projets de vie qui se brisent.

Ces 8 femmes, des personnalités du monde politique, artistique, de l'entreprise, de la justice, de la santé... mais aussi des femmes inconnues seront invitées à se livrer en 5 chapitres.

CONSTRUCTION DU FILM EN 5 CHAPITRES

1 - Le jour où tout a basculé

Personne ne peut imaginer le traumatisme d'un viol. Elles ont mis des jours, parfois des années à en parler. Mais chaque seconde de leur vie, chaque souffle est marqué par le pire moment de leur existence, gravé à jamais dans leur mémoire.

Le jour, la nuit, dans une maison connue et rassurante, dans la pénombre d'une ruelle, dans un sous-bois, dans le local de la photocopieuse, chez elles...

Le violeur, un père, un cousin, un collègue, un voisin, un moniteur de colonie de vacances, un conjoint, plus rarement un inconnu...

Les huit femmes qui auront accepté de témoigner dans ce film commenceront toutes le récit de leur viol par ces mots : « **le jour où tout a basculé ?** »...

« J'avais 15 ans, il devait être 21h30, mon père était venu me dire bonsoir dans ma chambre... »

« C'était il y a 6 ans, mon responsable de projets m'avait proposé de me raccompagner après une soirée passée avec des clients... »

« J'avais 22 ans, je me rendais à un cours d'histoire à la fac de Stains à pied. J'avais raté mon bus et empruntais une ruelle longeant des rails de chemin de fer désaffectés... »

Parfois le récit est précis, clinique, presque froid. Comme si ces femmes regardaient la scène de l'extérieur. Comme si, pour survivre, elles avaient besoin de se mettre à distance.

Parfois le récit est, au contraire, flou. La mémoire a été anesthésiée. Un mécanisme psychique bien connu des thérapeutes. Pour survivre au stress provoqué au moment du viol, le corps et l'esprit se séparent. Pour les victimes, il y a le souvenir de l'avant et de l'après, mais pendant, c'est le trou noir.

Parfois le récit est encore difficile, les mots douloureux et l'émotion encore insoutenable...

Visuellement, ce récit commencera toujours dans la pénombre sans que l'on puisse exactement identifier qui nous parle.

A mesure que le récit avancera, ces femmes sortiront à la lumière. Une façon de signifier à l'image qu'elles ont décidé de sortir de l'anonymat, de se rendre visibles.

2 - Après le viol

De la même manière, elles poursuivront dans ce chapitre leur récit ainsi : « **Après le viol ?** »

« Après le viol ? Je suis rentrée chez moi. J'ai pris une douche très chaude, très longue. Pendant deux heures, je me suis frotté le corps jusqu'au sang avec un gant de crin. Et j'ai pleuré, pleuré fort et longtemps. Je me sentais sale et honteuse. Je ne pouvais en parler à personne... ».

« Après le viol ? J'ai arrangé mes cheveux, essuyé le mascara qui avait coulé sur mes joues. J'ai pris le métro et je suis rentrée préparer le dîner à ma famille... »

Après le viol, la plupart ont gardé le silence.

Pour certaines, un silence lié à la dénégation, mécanisme psychique qui permet de supporter le traumatisme.

Pour beaucoup un silence imposé, d'une manière ou d'une autre, par l'agresseur. « *Personne ne te croira* ». « *Si tu parles, je te tue* »... Parfois, la menace est moins directe, plus insidieuse, plus manipulatrice.

Pour d'autres, un silence imposé par l'entourage, implicitement ou explicitement. Elles en ont parlé à un proche sous le sceau du secret et ont été découragées de porter plainte par une mère, une amie... parce que la situation était trop embarrassante - et que la révélation aurait des conséquences dramatiques - ou parce qu'elles l'ont forcément un peu cherché.

Et puis, il y a celles, une minorité, qui se sont rendues au commissariat, comme Clémentine Autain :

« Après le viol ? Je me suis sentie morte. Quelques heures plus tard, grâce à l'aide d'une amie, je suis allée au commissariat de police. Je revois le jeune monsieur qui a pris ma plainte me demandant, stressé par mon récit, s'il pouvait arrêter l'entretien quelques minutes pour aller fumer une cigarette... ».

Celles qui ont décidé de porter plainte dénoncent souvent un parcours du combattant. Du dépôt de plainte devant un flic incrédule, limite ricanant, en passant par l'examen gynécologique aux urgences pour recueillir des preuves, au procès - beaucoup de viols sont requalifiés et jugés en correctionnelle - tout est là pour décourager, humilier, parfois anéantir.

Après avoir été violée toute la nuit dans son appartement par un homme qui l'a poussée à l'intérieur au moment où elle rentrait chez elle, une autre victime de 28 ans raconte :

« Après le commissariat, on m'a conduite aux urgences médico-judiciaires de l'hôpital. Tout un tas de gens y étaient agglutinés : des personnes qui s'impatientsaient après un vol de portable et moi, condamnée à garder, sans pouvoir prendre une douche, l'odeur de cet homme sur mon corps. Au bout de deux heures, on m'a demandé tout haut ce que je faisais là : « J'ai été violée ». Silence de mort dans la salle d'attente. J'ai dû me déshabiller et m'allonger nue devant un médecin homme. Mon intelligence avait beau savoir qu'il ne me voulait aucun mal, j'étais pétrifiée. Pourquoi ne pas donner ce genre de poste à des femmes en blouses blanches ? »

3 - Comment je me suis reconstruite ?

Ce troisième chapitre du film et de leur histoire, ces femmes le poursuivront de la même manière, en posant à haute voix la question :

« Comment je me suis reconstruite ? »

Quelles thérapies ? Qui les a aidées, sauvées, permis de nous regarder en face aujourd'hui ?

« Comment je me suis reconstruite ? Ma psy... Mon mari... Mon travail... Le procès... »

Clémentine Autain souhaite *« témoigner qu'il est possible de revivre et non seulement de survivre après un viol. »*. Elle est mariée, deux enfants, une vie professionnelle qui la passionne. Elle fait partie des rares à avoir connu une forme de réparation avec un procès digne de ce nom.

Pour les victimes, la reconstruction est possible à condition qu'on leur en donne les moyens.

Susan Brison, philosophe et victime écrit dans *« Après le viol »* : *« Bien que cela ne soit pas exactement le genre de chose que je peux mettre dans mon CV, c'est la réussite dont je suis la plus fière »*

Mais d'autres femmes, la plupart, diront sans doute : *« Comment je me suis reconstruite ? Je ne me suis pas reconstruite »* ou *« j'ai mis 20 ans à me reconstruire »*.

Elles parleront, au contraire, de la dépression, l'anorexie, l'impossibilité à poursuivre une vie sociale, professionnelle, amoureuse. Sans prise en charge appropriée, certaines victimes ont recours à des conduites anesthésiantes : automutilation, alcool, drogues, suicide...

Cette reconstruction ou non a-t-elle un lien avec le sort du violeur ? Est-il en prison ? En liberté ? Continue-t-il d'abuser de son pouvoir de violer impunément d'autres êtres humains ? La majorité des femmes n'osent pas parler publiquement de leur viol car elles ont toujours peur des représailles de leur violeur...

4 - Qu'est ce que ça a changé en moi ?

« Qu'est ce que ça a changé en moi ? ... »

« Je ne sors plus jamais seule la nuit... »

« Je gère difficilement les relations hiérarchiques avec les hommes...»

« Je n'ai jamais reconstruit ma vie, je n'ai pas d'enfant... »

Ou alors :

« Qu'est-ce que ça a changé en moi ?... »

« Je me suis engagée... »

« Je me suis plongée dans le travail et aujourd'hui, je suis chef d'entreprise... »

Des photos personnelles pourront à chaque fois venir illustrer les changements qu'elles ont subis.

Les séquelles sont toujours là. Plus ou moins bien négociées, malgré une forme de résilience pour certaines.

« J'ai fait du stop. J'ai été violée. J'ai refait du stop ». C'est ce qu'écrit Virginie Despentes dans « King Kong Théorie ». Une formule coup de poing. Un viol qui a sans doute fait une partie de ce qu'elle est aujourd'hui, justement une auteure et une réalisatrice qui, dans sa subtile crudité, nous touche et nous ébranle à la fois, car elle nous éclaire sur ce que nous ne voulons pas toujours voir.

Clémentine Autain s'est souvent vu demander pourquoi elle était devenue féministe. Elle sait aujourd'hui que le viol qu'elle a subi à 22 ans est constitutif de ce qu'elle est politiquement devenue par la suite.

5 - Pourquoi j'en parle aujourd'hui ?

Pour Clémentine Autain, le dire publiquement est un acte politique.
« Le dire c'est briser le silence qui est le meilleur allié des violeurs. Et puis, les femmes violées manquent de visages auxquels se rattacher, s'identifier ».

Le viol est un des derniers tabous de notre société.

L'affaire DSK a eu au moins cette vertu : libérer la parole.

« La hausse de près de 30 % des appels au numéro vert dédié aux viols ou les récits subitement apparus dans les conversations en famille, entre copines ou au bureau, ne disent pas autre chose : la chape de plomb s'est soulevée. »

Le débat sur la place publique a permis de réaliser que la situation sociale en France est encore inégalitaire. Que lors d'un viol, la victime n'est pas considérée comme une personne, son « non » n'est pas entendu, il ne compte pas, il ne vaut rien.

Clémentine Autain poursuit : *« On ne comprend rien à ces crimes et délits sexuels si l'on n'a pas en tête les rapports sociaux entre les sexes, si l'on ne relie pas ces violences à l'héritage patriarcal ».*

Pour elle, comme pour les autres femmes, le viol n'est pas une fatalité.

« Cette réalité peut changer, doit changer. »

Pour cela, il faut éduquer notre société. Pourquoi ne pas imaginer une forme de prévention dans les écoles dès le plus jeune âge ? Education au respect de son corps et au respect de l'autre, à l'égalité entre filles et garçons, femmes et hommes, à la connaissance des interdits...

Ces femmes ne veulent dénoncer le sexisme de notre société que pour mieux construire d'autres rapports entre les sexes et éduquer les nouvelles générations, biberonnées pour beaucoup aux films X sur internet.

Prévention des violences sexuelles, mais aussi meilleure prise en charge des victimes de viol sur le plan médical et thérapeutique.

« Il est incompréhensible que les soins ne soient pas pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale pour les victimes quand elles sont majeures ».

« Peu de médecins et de psychologues sont spécifiquement formés à la victimologie, pour ma part, cela a provoqué beaucoup de dégâts. »

Et pour finir, beaucoup d'entre-elles souhaitent que ces infractions de nature criminelle soient exclusivement jugées en Cour d'assises. La requalification du viol par le juge d'instruction en délit d'agression sexuelle, délit jugé par un tribunal correctionnel, a des conséquences dramatiques et en dit long sur le déni de notre société sur la gravité du viol.

Le couvercle s'est soulevé, il n'est pas question de le laisser se refermer.

Rappel des textes

Article du Code pénal 222-23 à 222-26

" Un viol est un acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise.

Le viol est puni de quinze ans de réclusion criminelle."

C'est ainsi qu'une fellation imposée ou subie, une sodomie, l'introduction de corps étrangers dans le sexe ou l'anus constitue un viol. Que ces actes soient commis sur un homme ou une femme.

Circonstances aggravantes

La peine peut aller jusqu'à 20 ans de prison en cas de circonstances aggravantes.

- Lorsque le viol entraîne une mutilation ou une infirmité permanente
- Lorsqu'il est commis sur un mineur de – de 15 ans
- Lorsqu'il est commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de l'auteur
- Lorsqu'il est commis par un ascendant légitime (père, beau-père, grand-père...), naturel ou adoptif, ou par tout autre personne ayant autorité sur la victime (prof, mono de colo...)
- Lorsqu'il est commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions
- Lorsqu'il est commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice
- Lorsqu'il est commis avec usage ou menace d'une arme
- Lorsque la victime a été mise en contact avec l'auteur des faits grâce à l'utilisation, pour la diffusion de messages à destination d'un public non déterminé, d'un réseau de télécommunications.

Quand l'agresseur est un mineur

Un rapport sexuel avec un enfant de moins de 12 ou 13 ans (âge approximatif non fixé par la loi) sera toujours considéré comme un viol s'il y a pénétration. La loi considèrera qu'il y a forcément eu une surprise pour cet enfant. Il est trop jeune pour être capable de discerner ce qui se passe et pour agir en conséquence. Et attention, un adulte majeur sera puni pour un tel acte, mais un mineur entre 15 et 18 ans aussi.



80, rue de La Croix-Nive
75015 Paris Franc
tél. : 33 (0)1 40 45 47 0
Fax : 33 (0)1 40 45 48 1

www.capatv.com